

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2019 à 18 heures 30

Date de la convocation : 14 MARS 2019

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire

Christophe MARTIN - Margot MERLE - Roger GUGLIELMETTI - adjoints

Aurélien BERNARD - Alain BOITTE – Edmond CADET – Marie SANGNIER -

Bernadette TELMON – Aurélien VINCENT - Gilles du CHAFFAUT – Joëlle FINAT-

Procuration :

Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN

Véronique PLASSON à Margot MERLE

Secrétaire de séance : Edmond CADET

La séance est ouverte à 18 h30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Mme le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, informe l'assemblée de l'ordre du jour et propose l'ajout d'une délibération (Décision Modificative du Budget Communal). **Approbation à l'unanimité pour l'inscription de cette 7^{ème} délibération.**

Les remarques sur les comptes rendus des Conseils Municipaux du 28 février 2019 et du 7 mars sont prises en compte.

1/Délibération n°021/2019 – PARTICIPATION FSL 2019

Le Conseil Municipal décide la participation financière de 425,20€ au Fonds de Solidarité pour le Logement (0,40€ par habitant), pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

Mme FINAT demande des précisions sur le fonctionnement du fonds.

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un fonds de solidarité dont la cotisation par commune est calculée en fonction de la population. Le fonds ainsi constitué à l'échelle département permet d'octroyer des aides aux personnes en difficultés au regard de leur logement (factures EDF, eau, loyer...). C'est une commission qui accorde les aides en fonction d'un certain nombre de critères. Les administrés de notre commune peuvent être éligibles à cette aide. En fonction des années et des situations le cumul des aides versées aux habitants de la commune peut être soit supérieur soit inférieur à la cotisation versée.

2/Délibération n°022/2019 – SUBVENTION TROPHEE DE SERRE-CHEVALIER

Le conseil municipal approuve une participation financière à hauteur de 5000€ à l'événement « Trophée de Serre Chevalier », pour son édition 2019.

Approuvé à l'unanimité

Mme le Maire rappelle l'historique de la participation de la commune au Budget de l'Office de Tourisme depuis 2010. L'application de critères identiques pour chaque commune membre pour le calcul des cotisations conduit à une baisse de la cotisation

des communes du Monétier, La Salle et Saint-Chaffrey. La baisse globale du budget de l'office est compensée par la prise en charge par les communes du coût de certaines animations et participation aux événements dans la vallée. La commune du Monétier a ainsi participé au programme d'animation de l'hiver à hauteur de 12 000 €, et 5000 € pour le Trophée. Il restera le programme d'été.

M. du Chaffaut considère que la programmation des événements et animations de l'Office dans la vallée pourrait être anticipée.

Mme le Maire rappelle que préalablement les montants des participations de chaque commune devaient être connus.

Mme FINAT demande s'il est vrai que les habitants des hameaux du Serre Barbin et du Freyssinet peuvent utiliser gratuitement la navette Vallée.

Mme le Maire explique que la navette village a été rationalisée et ne descend pas dans ces hameaux. Le SIGED (Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation du Domaine skiable de La Salle les Alpes et du Monétier les Bains) prend donc en charge les billets délivrés aux habitants des hameaux du bas afin que tous les habitants de la commune bénéficient des mêmes services.

3/Délibération n°023/2019 – SIEpB : AVIS SORTIE DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAFFREY

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de la commune de Saint-Chaffrey de sortir du SIEpB.

Approuvé à l'unanimité

4/Délibération n°024/2019 – SIEpB : AVIS SORTIE DE LA COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de la commune de La Salle les Alpes de sortir du SIEpB.

Approuvé à l'unanimité

Mme FINAT demande des précisions sur le rôle du SIEpB et du SyME05. M. GUGLIELMETTI précise que le SyME05 assure les missions d'EDF en milieu rural. Le SIEpB assure l'éclairage public par l'intermédiaire des sociétés INEO ou SUDATI. Il s'agit d'un système solidaire dont les communes ne pourront pas sortir individuellement. Par contre, il serait possible de transférer les compétences du SIEpB au SyME05 pour rationaliser les structures intercommunales.

5/Délibération n°025/2019 – ONF – VENTE DE COUPE EN BOIS FAÇONNE

Le Conseil Municipal décide d'exploiter les parcelles 31 et 32 en bois façonnés, et autorise l'ONF à procéder à la vente groupée des bois en contrat d'approvisionnement. Les autres produits seront vendus au gré à gré ou délivrés à la commune pour l'affouage. L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes. La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

Approuvé à l'unanimité

6/Délibération n°026/2019 – SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AD660

Le Conseil Municipal approuve la servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée AD 660 lieudit « Peyre Foucheras » au profit de la parcelle cadastrée AD 683 lieu-dit « Peyre Foucheras », et accepte le projet d'acte de servitude établi par Maître Philippe MARCHIONI, notaire à Briançon, aux termes duquel la commune du Monétier les Bains consent une servitude de passage sur le bien cadastré section AD

n° 660 lieudit « Peyre Foucheras » au profit du bien cadastré section AD 683 lieu-dit « Peyre Foucheras » sans indemnités aux frais de ces derniers, et dit que les travaux d'agencement du parking modifié seront à la charge du bénéficiaire de la servitude,
R.GUGLIEMETTI ne participe pas au vote.
Approuvé par 10 voix POUR et 2 CONTRE (G. du CHAFFAUT et J. FINAT) et 1 ABSTENTION (A. VINCENT).

7/Délibération n°027/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal approuve la modification de la section d'investissement du budget principal afin de pouvoir honorer l'achat de la licence IV décidé par délibération n°008/2019 du 28 février 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Diminution de crédits au compte 2135 de l'opération 068-Travaux bâtiments divers pour 26 500€
- Augmentation de crédits en dépenses au compte 2051-Concessions et droits similaires pour 26 500€

Approuvé à l'unanimité

M. du Chaffaut rappelle sa demande de désignation d'un représentant aux commissions de la Communauté de Communes.

Mme le Maire indique que les services de la Communauté de Communes n'ont pas encore répondu à la demande de la commune quant aux modalités de désignation des membres non élus de ces commissions.

Mme FINAT demande des précisions sur les projets de micro-centrales.

Mme le Maire indique qu'un point a été effectué ce jour avec EDSB et que le projet du Petit Tabuc avance. Le dossier d'autorisation environnementale a été déposé et l'enquête publique devrait se dérouler fin août 2019, après celle du PLU.

Le projet du Grand Tabuc est un peu moins avancé puisque le dossier de demande d'autorisation est en cours de constitution.

La copie des Décisions prises par le Maire présentées le 6 février dernier seront renvoyées aux conseillers municipaux.

La séance est levée à 19 heures 45.

